

SIAE des communes du BAS-LAN

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Service de l'Adduction d'eau potable



**Exercice
2022**

SIAE des communes
du Bas Languedoc
2, Chemin de l'Infirmierie – BP15
34 340 MARSEILLAN

Sommaire

1. Contexte	3
1.1. Juridique et national	3
1.2. Evolution du contexte local.....	3
1.3. Le Syndicat	4
1.3.1. Description du Service	4
1.3.2. Composition du Comité Syndical.....	5
1.3.3. Composition de la Commission d'Appel d'Offres.....	5
1.3.4. Composition de la Commission de Délégation de Sevice Public	5
1.3.5. Composition de Commission de Contrôle Financier.....	5
1.3.6. Composition de la Commission Consultative du Service Public de l'eau	5
2. Chiffres clés	6
2.1. Production, Distribution	6
2.2. Abonnés	6
2.3. Longueur du réseau.....	7
2.4. Performance du réseau	7
2.5. Indicateurs financiers	8
2.5.1. Recettes d'exploitation 2020.....	8
2.5.2. Etat de la dette.....	8
2.6. Prix de l'eau	9
2.6.1. Le prix de l'eau Ruraux	9
2.6.2. Le prix de l'eau Ventes URBAINS	9
3. Plan Pluriannuel d'investissement 2022-2034	10
3.1. Projets financés sur fonds propres par le syndicat :	10
3.2. Projets financés par l'emprunt par le syndicat :	11
3.3. Présentation des projets financés par l'emprunt.....	11
3.3.1. Réservoir Moyen Service – Gigean	11
3.3.2. Raccordement de la commune de Vias.....	12
3.3.3. Raccordement de Montagnac.....	13
3.3.4. Renouvellemnt de la conduite Ø700 – Issanka SETE.....	14
3.3.5. Renouvellemnt de la conduite Ø700 – Evitement de Florensac.....	14
3.4. La prospective financière 2022-2034.....	16
4. Les orientations bugetairesS	17
4.1. Analyse du compte administratif 2021.....	17
4.2. Orientations Budgétaires de l'année 2022.....	17
4.3. Orientation pour le Budget de 2022.....	18
4.4. Flux de Trésorerie pour l'année 2022.....	18

1. CONTEXTE

1.1. Juridique et national

Conformément aux articles L. 2312-1, 3312-1 et 5211-36 du Code général des collectivités territoriales, à l'article 107 de la loi NOTRe et les nouvelles obligations issues de la LPFP sur le débat d'orientation budgétaire (II de l'article 13), le Débat d'Orientation Budgétaire doit être précédé de l'envoi aux élus d'un rapport d'orientation budgétaire ayant pour but de :

- Présenter la collectivité
- Débattre sur les grandes orientations du budget primitif,
- Informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires,
- Présenter les actions mises en œuvre sur l'année et la programmation pluriannuelle d'investissement.

Le DOB est obligatoire et doit se tenir au maximum 2 mois avant le vote effectif du budget. Il n'a pas de caractère décisionnel mais fait l'objet d'une délibération. Le budget primitif du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC sera soumis au vote du Comité, lors de sa prochaine séance.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité

La nouvelle loi, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes (L. n° 2018-702, 3 août 2018 : JO 5 août 2018), a pour effet d'élargir l'application du mécanisme de représentation-substitution aux syndicats regroupant seulement deux EPCI à fiscalité propre, permettant ainsi d'assurer la pérennité des syndicats d'eau potable et d'assainissement existants.

- Les seuls cas de dissolution sont désormais limités aux syndicats de communes regroupant des communes appartenant à un seul EPCI, conformément aux dispositions de droit commun prévues par la loi.
- Ce nouveau dispositif ne concerne que les communautés d'agglomération et les communautés de communes et pas les communautés urbaines et les métropoles.

1.2. Evolution du contexte local

La crise sanitaire exceptionnelle ouverte depuis le printemps 2020, et ses conséquences économiques et sociales induites, impactent la section de fonctionnement du budget du Syndicat en 2021 et notamment les recettes liées aux ventes d'eau.

La loi de décentralisation dite loi NOTRe impacte le périmètre ou simplement la liste de ses membres. En effet, les 14 communes membres de la Collectivité sont rattachées à l'Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI), Sète d'Agglomération Méditerranée. La loi NOTRe confie à ces EPCI à fiscalité propre la compétence Eau de façon obligatoire à horizon 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Sète d'Agglomération Méditerranée a pris en charge l'eau potable en leur sein propre ou bien en adhérant au Syndicat.

Le syndicat est donc composé de 3 intercommunalités à fiscalité propre :

- Sète Agglopol Méditerranée (SAM)
- Montpellier Métropole Méditerranée (3M)
- La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM)

Concernat l'activité du Syndicat, l'année 2021 est marquée par :

- C'est au terme d'une procédure de mise en concurrence de 24 mois, pour mettre en place une nouvelle délégation du service d'eau potable (DSP) via une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) d'une durée de 13 ans que le comité syndical en novembre 2021 a :
 - Fait le choix de retenir la société SUEZ EAU France en qualité de coactionnaires de la SEMOP « **Eau du Bas Languedoc** » chargée de gérer le contrat de délégation de service public relatif à la gestion du service public de l'eau potable.
 - Créé la SEMOP « Eau du Bas Languedoc » dont l'actionnariat est détenu à 40% par le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc (SBL) et 60% par la société SUEZ EAU France.

- Attribution du marché à bons de commande travaux. Le Syndicat a relancée une consultation pour un marché d'un an renouvelable 3 fois. Soit 4 ans maximum. Avec un montant maximum de travaux de 3,5 M€ HT/ an. Ce marché a pour objet principal, les travaux de renouvellement des reseaux d'eau potable sur le territoire du Syndicat.

La Commission d'appel d'offre a attribué le marché au groupement d'entreprises composé des sociétés EHTP (mandataire) -SOLATRAG-ASTRUC-SOLIVE/BANO TP.

- Les 21 schémas directeurs de distribution d'eau ont été élaborés en collaboration avec les communes concernés et les 3 collectivités en charge de la mise en œuvre des SCOT.
- Le schéma directeur de production et d'adduction d'eau est en révision. Les données issues des schémas de distribution d'eau sont intégrées au schéma directeur de Production et d'Adduction d'eau.

Pour cette mise à jour, seront associés, entre autres, les représentants des 3 collectivités en charge de la mise en œuvre des SCOT, afin d'anticiper le développement urbain des communes et l'impact sur la gestion des réseaux de distribution d'eau potable.

Des scénariis d'évolution seront élaborés. Ils définiront pour les années à venir l'organisation et le fonctionnement des ressources et usines, ainsi que sur le dimensionnement des conduites d'adduction (transport) à mettre en œuvre par la Collectivité et ce afin de subvenir aux besoins futurs des collectivités dans ce contexte de changement climatique..

1.3. Le Syndicat

1.3.1. Description du Service

Le service de l'eau du Syndicat est géré depuis le 1^{er} janvier 2022 en délégation de service public par un contrat de concession via une Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOP), ou la société SUEZ en est le co-actionnaire privé.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC est un Syndicat mixte à la carte avec :

- 2 compétences obligatoires, la production et l'adduction
- 1 compétence facultative la distribution

Le Syndicat regroupe, donc, deux catégories de collectivités.

La première catégorie, dénommée les **RURAUX**, est constituée des collectivités où sont assurées la production, l'adduction et la distribution d'eau potable soit :

2. CHIFFRES CLES

2.1. Production, Distribution

Volumes [m ³]	2019	2020	2021
Volume produit mis en distribution	19 607 240	17 191 768	18 536 678
Volume importé	-	-	-
Volume Fabrègues	1 941 471	2 105 030	1 991 710
Volume mis en distribution	21 548 711	19 296 798	20 528 388
Ventes en Gros (urbains)	12 132 012	9 972 641	11 281 975
Volumes vendus aux abonnés (ruraux)	6 078 116	5 902 215	6 237 652
Volume total vendu	18 210 128	15 874 856	17 519 627
Volumes non facturés	3 338 583	3 421 942	3 008 761
<i>La consommation moyenne en m3 par abonnement et par an est de :</i>	116	109	109
Nombre de clients (Unité de logement)	52 312	54 321	57 036

2.2. Abonnés

Clients	2019	2020	2021
Nombre total clients	47 320	48 423	49 344

Répartition des clients et primes fixes par commune

	Clients
Bouzigues	1 129
Cournonsec	1 397
Cournonterral	2 985
Fabrègues	3 000
Gigean	2 725
Lavérune	1 355
Loupian	1 249
Marseillan	9 143
Mireval	1 366
Montagnac	2 191

- Sète Agglopoles Méditerranée pour les communes (SAM)
 - BOUZIGUES
 - GIGEAN
 - LOUPIAN
 - MARSEILLAN
 - MIREVAL
 - MONTBAZIN
 - POUSSAN
 - VIC-LA-GARDIOLE
 - VILLEVEYRAC
- La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour les communes (CAHM)
 - MONTAGNAC
 - PINET
 - VIAS
- Montpellier Méditerranée Métropole pour les communes (MMM)
 - COURNONSEC
 - COURNONTERRAL
 - FABREGUES
 - LAVERUNE
 - MURVIEL-LES-MONTPPELLIER
 - PIGNAN
 - SAINT-GEORGES-D'ORQUES
 - SAINT-JEAN-DE-VEDAS
 - SAUSSAN

La deuxième catégorie, dénommée les URBAINS, est constituée des collectivités où ne sont assurées que la production et l'adduction d'eau potable soit :

- La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour AGDE
- Sète Agglopoles Méditerranée pour les collectivités :
 - SETE
 - MEZE
 - Syndicat FRONTIGNAN /BALARUC-LES-BAINS/ BALARUC-LE-VIEUX

1.3.2. Composition du Comité Syndical

Le Comité syndicat est constitués de 54 délégués titulaires et 54 délégués suppléants

Le Bureau comprend 1 Président et 9 Vice-Présidents

1.3.3. Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président et 5 membres

1.3.4. Composition de la Commission de Délégation de Service Public

Le Président et 5 membres

1.3.5. Composition de Commission de Contrôle Financier

Le Président et 5 membres

1.3.6. Composition de la Commission Consultative du Service Public de l'eau

Le Président, 5 membres du comité et 3 représentants de la société civile.

Montbazin	
Murviel les Montpellier	835
Pignan	3 315
Pinet	972
Poussan	2 566
Saussan	821
St Georges d'Orques	2 629
St Jean de Védas	4 897
Vias	2 820
Vic la Gardiole	1 020
Villeveyrac	1 725
Total des abonnés	49 344

2.3. Longueur du réseau

	2019	2020	2021*
Linéaire du réseau hors branchements en km	837	848	857

* Calcul hors conduites de vidange.

2.4. Performance du réseau

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	86,43%	87,17%	88,21%	86,26%	89,10%
Rendement moyen / 3 ans	87,27				
	87,21				
				87,86	

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	11,68	10,36	10,42	10,42	9,12
ILVNC moyen / 3 ans	10,82				
	10,40				
				9,99	

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	10,63	8,23	8,31	8,56	7,15
ILP moyen / 3 ans	9,06				
		8,37			
			8,01		

2.5. Indicateurs financiers

Les données pour 2021 seront consolidées au mois de juin 2022

2.5.1. Recettes d'exploitation 2020

Recettes d'exploitation du Syndicat résultant du prix du service d'alimentation en eau potable

	2018	2019	2020
Total recettes de vente d'eau	5 278 694 €	5 438 336 €	5 364 527 €

Recettes pour la partie exploitant.

	2018	2019	2020
Total vente d'eau domestique	9 573 366 €	10 353 302 €	9 835 848 €

2.5.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020	2021
Encours de la dette	31 920 176,17 €	31 011 358,59 €	36 468 331,53 €
Annuité	2 969 141,04 €	3 052 487,34 €	3 028 393,09 €
Flux de trésorerie	5 169 386,00 €	5 503 382,00 €	5 742 536,35 €
Ratio d'endettement (année)	6,2	5,6	6,4
Population desservie permanente (210 000)	159,60 €	155,06 €	173,66 €
Population desservie estivale (500 000)	63,84 €	62,02 €	72,94 €

Poids de la dette

La dette du Syndicat est de 36,5 M€ au 31 décembre 2021 soit 173,66 € par habitant (calcul pour 210 000 habitants). Il nous faut 6,4 ans en 2021 pour rembourser nos emprunts avec notre épargne brute (plafond 12 ans).

De nouveaux emprunts seront nécessaires dans cette mandature. Le financement sera complété par l'autofinancement et les subventions.

2.6. Prix de l'eau

2.6.1. Le prix de l'eau Ruraux

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	2020	2021	2022
Part de l'exploitant	Abonnement ordinaire	40,6500	41,0100	10,0000
	Tranche 1 (0 à 150 m3)	0,6889	0,6951	0,6080
	Tranche 2 (+ 150 m3)	0,9079	0,9160	1,0938
Part de la collectivité	Abonnement ordinaire	37,6500	37,6500	38,0000
	N° 1 (0 à 150 m3)	0,3171	0,3171	0,5000
	N° 2 (+ 150 m3)	0,7113	0,7113	0,7200
Tiers [€/m3]	Agence de l'eau prélèvement	0,08	0,09	0,08
	Contre Valeur pollution	0,27	0,28	0,29
TVA	5,50%			

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	2020	2021	2022	
			Facture 120 m ³	Prix au m ³
Exploitant	123,32 €	124,43 €	82,96 €	0,69 €
Collectivité	75,70 €	75,70 €	98,00 €	0,82 €
Sous Total Hors Taxes, Agence de l'eau et CVP	199,02 €	200,13 €	180,96 €	1,51 €
Agence de l'eau prélèvement	10,80 €	10,80 €	9,60 €	0,08 €
Redevance pollution	32,40 €	33,60 €	34,80 €	0,29 €
Sous Total HT	242,22 €	244,53 €	225,36 €	1,88 €
TVA	13,32 €	13,45 €	12,39 €	
Total [€ TTC]	255,54 €	257,98 €	237,75 €	1,98 €

Prix du m3 pour un usager consommant 120 m3/an

en TTC :	2,13 €	2,15 €	1,98 €
en HT (collectivité+ fermier) :	1,66 €	1,67 €	1,51 €

2.6.2. Le prix de l'eau Ventes URBAINS

Evolution du tarif de l'eau et Composantes de la facture

	2018	2019	2020	2021	2022
SBL	0,0586	0,0586	0,0586	0,0586	0,0770
SUEZ - SEMOP	0,2978	0,3057	0,3050	0,3078	0,2555
Sous Total Suez/SBL	0,3564	0,3643	0,3636	0,3664	0,3325
Agence de L'eau	0,0800	0,0800	0,0800	0,0900	0,0800
Total HT	0,4364	0,4443	0,4436	0,4564	0,4125
TVA 5,5%	0,0240	0,0244	0,0244	0,0251	0,0227
TOTAL TTC	0,4604	0,4687	0,4680	0,4815	0,4352



3. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2022-2034

Nous vous présentons des orientations budgétaires avec beaucoup de réserves. En raison du conteste économique (inflation, forte augmentation du prix des matières premières, augmentation des taux d'intérêts, pénurie de certains matériaux, ...) et du contexte international (guerre en Ukraine), nos projections peuvent être fortement réajustées.

Le syndicat pour les 13 prochaines années, doit pour :

- le bon fonctionnement du Service,
- une gestion vertueuse de ses ressources dans le contexte du changement climatique
- un objectif de renouvellement des réseaux de 1% minimum

financer les travaux pour un montant de 108 M€ HT dont :

- Marchés à bons de commande à hauteur de 54 M€ de travaux (4,20 M€ / an sur 13 ans comprenant la Maîtrise d'œuvre) en autofinancement, sur fonds propres.
- Travaux structurants sur les 13 prochaines années : 54 M€ dont 33 M€ financés par l'emprunts

3.1. Projets financés sur fonds propres par le syndicat :

Projets Financés sur fonds propres	Montants prévisionnels en M€	Année de réalisation
Marché à bons de commande	54,60	2022-34
Forages Pesquier - Vias - Montagnac	1,85	2022-23
Surpresseur Cournonsec	0,85	2022
Aménagements terrains privés	0,50	2022-23
Injection eau du Rhône /Hérault	1,65	2026
Groupement de commande travaux divers	8,20	2022-34
Art 20-21 - achats terrains, aménagements	6,60	2022-34
SIG Schémas directeurs	0,15	2022-34
Divers travaux	0,60	2022-34
TOTAL	75,00	

3.2. Projets financés par l'emprunt par le syndicat :

Projets financés par l'emprunt	Conditions	Montants prévisionnels en M€	Annuité en K€	Année de réalisation
Réservoir Moyen service	2% sur 30 ans	3	134	2023
Raccordement de Vias	2% sur 40 ans	8	292	2023
Raccordement de Montagnac	2% sur 30 ans	4	178	2025
Ø1000 Issanka Sète	2% sur 30 ans	10	446	2027
Evitement Florensac Ø1000	2% sur 30 ans	8	357	2031
TOTAL		33	1 407	

3.3. Présentation des projets financés par l'emprunt

3.3.1. Réservoir Moyen Service – Gigean

Dans le cadre du fonctionnement du réseau du Syndicat, il est demandé pour la capacité de Stockage d'avoir un volume de stockage par boucle de service égal au :

Jour moyen de la semaine de pointe à l'horizon 2040 de la boucle

Le Schéma directeur de production et adduction d'eau du Syndicat fait apparaître sur la boucle Moyen Service un déficit de stockage de 4200 m3.

Pour cela le Syndicat envisage la création d'un réservoir supplémentaire d'une capacité de 4 200 m3 sur la commune de Gigean, à proximité du réservoir d'équilibre actuel .

Le montant prévisionnel des travaux études comprises s'élève à 3 M€ HT. Le syndicat envisage de financer cet ouvrage par l'emprunt uniquement.

Plan de situation



La commune de Vias adhère au Syndicat pour les 3 compétences depuis le 1er Janvier 2017. Dans le cadre de la gestion de la ressource en eau de la commune le Syndicat souhaite réaliser le raccordement du réseau de distribution d'eau de cette commune à son réseau d'adduction d'eau.

Les forages de la commune sont situés sur la ressource de la nappe ASTIENNE qui fait l'objet d'un PGRE du fait de sa vulnérabilité et sa surexploitation

Ce projet a pour objectif de réduire les volumes de prélèvements sur les forages de Vias village et Vias plage et ainsi substituer une partie de la ressource issue de la nappe de l'Astien par les ressources du Syndicat que sont l'Hérault, les forages karstiques et l'eau issue du réseau Aqua Domitia (BRL)

Marché de maîtrise d'œuvre en cours d'exécution : Merlin est titulaire

Les différentes études en cours : Etudes environnementales, Etudes Géotechniques, Traversée SNCF, Traversée canal du Midi, Archéologie, Topographie et le Foncier achat et servitudes de passage

Les travaux sont programmé pour 2023

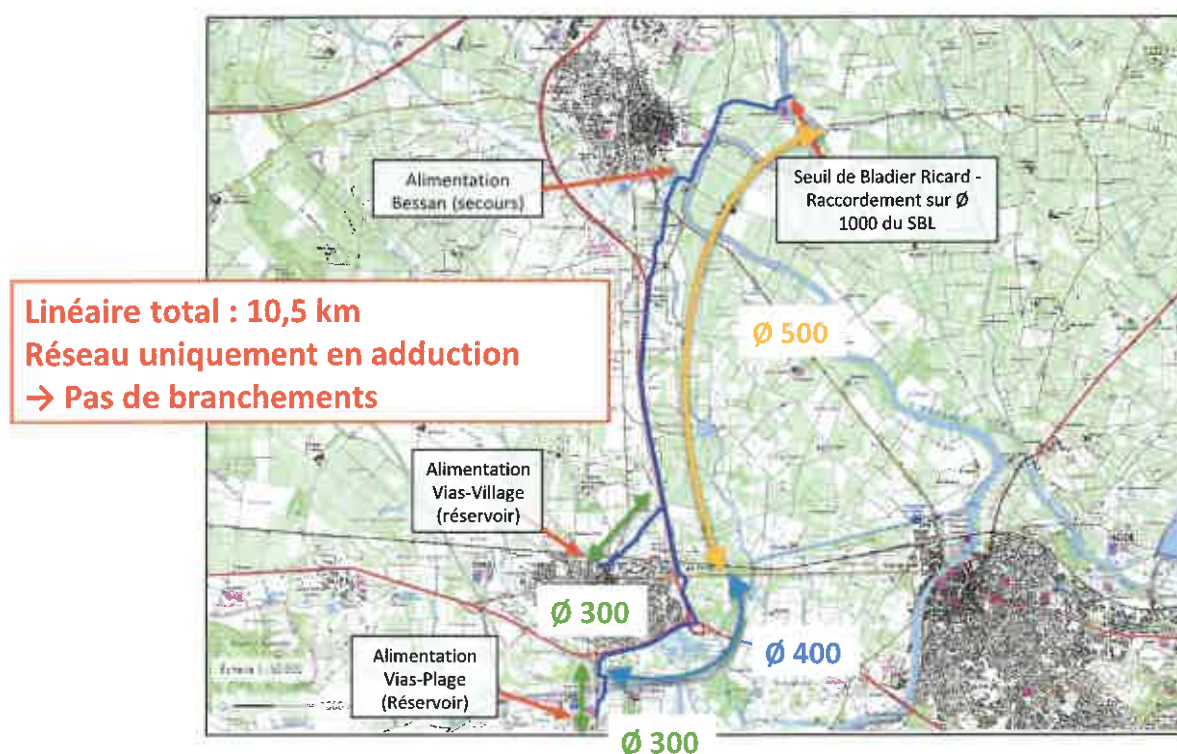
Le montant prévisionnel des travaux études comprises s'élève à 9,45 M€ HT.

Décomposition du coût des travaux.

travaux	8 450 000 €
Maitrise d'œuvre	350 000 €
Etudes	650 000 €
Total	9 450 000 €

Le syndicat envisage de financer cette opération pour partie sur ses fonds propres à hauteur de 1,45 M€ et par l'emprunt pour un montant de 8 M€

Plan de situation



La commune de Montagnac est actuellement approvisionnée en eau potable par les captages de la plaine de l'Hérault. Cette ressource est vulnérable du fait de sa connexion avec l'Hérault.

Depuis le rattachement de la commune de Montagnac au SBL, le syndicat envisage donc la sécurisation de l'alimentation en eau potable de cette commune via le raccordement sur le réseau syndical existant.

Le syndicat a réalisé en 2012 la sécurisation du site de Bessilles depuis le réseau de distribution d'eau de la commune de Villeveyrac. Projet Jolimont Bessilles montant des travaux de 850 000€

Le Syndicat finalise le projet de raccordement de la commune et étudie :

- La construction du nouveau réservoir de Montagnac de 2000 m³ du lieu-dit « la Maderque » et l'alimentation de celui-ci par transformation du réservoir actuel en station de pompage (3,5 Kms 2 conduites Dn200 et 250 mm) .
- La réalisation du tronçon « Bessilles – nouveau réservoir de Montagnac » : pose d'une conduite d'adduction gravitaire entre le réservoir de Bessilles et le réservoir de Montagnac (2,4 Kms 1 conduite Dn 250 mm) .

Marché de maîtrise d'œuvre en cours d'exécution : Merlin est titulaire

Différentes études en cours ou à lancer : Etudes environnementales, Etudes Géotechniques, Archéologie, Topographie, Foncier achat et servitudes de passage

Les travaux sont prévus en 2025

Le montant prévisionnel des travaux études comprises s'élève à 4,80 M€ HT.

Décomposition du coût des travaux.

travaux réservoir	1 500 000 €
Travaux réseau	2 800 000 €
Maitrise d'œuvre	300 000 €
Etudes	220 000 €
Total	4 820 000 €

Le syndicat envisage de financer cette opération pour partie sur ses fonds propres à hauteur de 820 000 € et par l'emprunt pour un montant de 4 M€

Plan de situation



3.3.4. Renouvellement de la conduite Ø700 – Issanka SETE

Le syndicat envisage le renouvellement de l'adducteur, situé entre la station de pompage d'Issanka située sur la commune de Poussan et l'entrée de Ville de Sète au niveau du quartier de la pointe courte sur une distance de 7 500 mètres.

Cette conduite qui date de 1958 est en fonte grise.

Le montant prévisionnel des travaux études comprises s'élève à 10 M€ HT.

Décomposition du coût des travaux.

Travaux	9 000 000 €
Maitrise d'œuvre	350 000 €
Etudes	650 000 €
Total	10 000 000 €

Le syndicat envisage de financer cette opération en totalité par l'emprunt soit un montant de 10 M€



3.3.5. Renouvellement de la conduite Ø700 – Evitement de Florensac

Le syndicat envisage le renouvellement de l'adducteur, situé entre la station de pompage André filliol située sur la commune de Florensac et l'entrée de Ville de Marseillan au niveau du chemin de Romains, sur une distance de 7 200 mètres.

Cette conduite qui date de 1952 est en fonte grise.

Le montant prévisionnel des travaux études comprises s'élève à 8 M€ HT.

Travaux	7 200 000 €
Maitrise d'œuvre	250 000 €
Etudes	550 000 €
Total	8 000 000 €

Le syndicat envisage de financer cette opération de recourir à l'emprunt soit un montant total soit 8 M€



3.4. La prospective financière 2022-2034

Analyse prospective sur une durée de 13 ans.

Cumul - Section Exploitation HT en K€			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Général	5 460	Excédent reporté	-
Personnel	3 920	Ventes	86 567
Gestion courante	1 690	Participations	31 099
Intérêts	14 475	Fonds de soutien	3 318
Amortissements	67 150	Quote part de Sub	2 782
Charges exceptionnelles	410	Produits Financiers SEMOP	3 600
Virement investissement	34 261		
Total	127 366	Total	127 366

Cumul - Section Investissement HT en K€			
Dépenses		Recettes	
Deficit	440	Affectation du résultat réserves	3 373
Quote part de Sub	2 782	Amortissements	67 150
Remb emprunts	29 538	Autofinancement (vir. expl.)	34 261
Investissements HT	108 440	Subventions	2 600
		Emprunts, avances	33 816
Total	141 200	Total	141 200

4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

4.1. Analyse du compte administratif 2021

Exploitation	
Dépenses	-5 601 267,07
Recettes	8 235 830,46
Résultat section Exploitation	2 634 563,39
Report de l'exercice précédent	739 192,47
Solde section Exploitation	3 373 755,86
Investissement	
Dépenses	-13 887 343,47
Recettes	14 743 684,52
Résultat section Investissement	856 341,05
Report de l'exercice précédent	-1 295 418,47
Solde section Investissement	-439 077,42
Résultat de l'exercice	2 934 678,44

La vue d'ensemble du compte administratif **2021**, en tenant compte des reports de l'année 2020, fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 2 934 678,44 €.

4.2. Travaux programmés de l'année 2022

Le montant des projets à engager sur l'année 2022 représente un montant d'investissement 8,69 M€ HT

LES PROJETS	COUTS K€ HT
MBC	4 900
Sécurisation de Montagnac	70
Etudes et Travaux Forage Pesquiers Montagnac Vias	160
Doublement Fabegues Etudes acquisition environnement	50
Injection de l'eau BRL - Herault Florensac	110
Schemas directeurs - SIG - PIV	50
Cournonsec Surpresseur	850
Vias Raccordement	300
Travaux divers- Groupement commande-convention	2 200
Total Projets	8 690

4.3. Orientation pour le Budget de 2022

Section Exploitation HT en K€			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Général	420	Excédent reporté	-
Personnel	300	autres produits gestion courantes	2
Gestion courante	130	Ventes	5 720
Intérêts	1 115	Participations	2 169
Amortissements	4 597	Fonds de soutien	474
Charges exceptionnelles BRL	170	Quote part de Sub	214
Virement investissement	2 127	SEMOP	280
Total	8 859	Total	8 859

Section Investissement HT en K€			
Dépenses		Recettes	
Déficit à combler n-1	440	Affectation du résultat réserves	3 373
Quote part de Sub	214	Amortissements	4 597
Remb emprunts	2 211	Autofinancement (vir. expl.)	2 127
Terrains agencement	600	Subventions	1 700
Investissements	8 690	Emprunts, avances	358
Total	12 155	Total	12 155

4.4. Flux de Trésorerie pour l'année 2022

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée en priorité au remboursement de la dette et pour le solde à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement.

L'épargne brute est impactée, en 2022, par

- En dépense : la participation du Syndicat pour un montant de 150 000 € au projet de BRL – AQUA DOMITIA qui correspond au 4^{ème} et dernier versement.

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de la dette. **Elle mesure l'épargne disponible pour les investissements après financement des remboursements de dette.**

Elle traduit l'équilibre : RRF – DRF > Capital dette à rembourser.

Rapport d'Orientation Budgétaire - 2022

L'autofinancement

Il doit couvrir le remboursement du capital de la dette et permettre de faire des investissements sans emprunt.

Une bonne gestion nécessite un flux de trésorerie généré par l'exercice qui couvre le capital de la dette (2 211 K€ au minimum soit RRF - DRF).

Cet objectif est atteint, mais il faut être vigilant pour les années à venir.

De plus, il existe d'autres recettes pour rembourser les emprunts et investir (subventions).

Recettes réelles de fonctionnement	8 645 €
Dépenses réelles de fonctionnement	-2 135 €
Flux de trésorerie	6 510 €
Capital de la dette à rembourser	-2 211 €
Autofinancement Net	4 299 €

Pour les années à venir le Syndicat a pour objectif d'investir 4 M€ à 4,5 M€ par an dans son marché à bons de commande travaux, et ce, afin de viser un rendement de réseaux dans les communes de 75% minimum.

Le Prix de l'eau sera nécessairement ajusté pour le financement des travaux de renouvellement mais aussi pour les travaux préconisés par son schéma directeur afin de répondre aux besoins futurs.

La dette

La dette du syndicat sur la période 2021 à 2034 passe de 36 M€ à 14,5 M€ soit un désendettement de 22 M€.

Vu le contexte actuel et les conditions financières que peuvent proposer les établissements financiers, le syndicat pourra recourir à l'emprunt, à hauteur d'un minimum de 22 M€ pour financer les travaux à venir sans dégrader les finances du Syndicat.

Le Syndicat s'endettera à hauteur de 36 M€ supplémentaires pour financer des travaux programmés sur les 13 prochaines années. Soit un endettement en 2034 de 40,7 M€ supérieur de 6 M€ à l'endettement actuel.



